

AMP/OF
Ministère de l'Education
Nationale
Beaux-Arts
Inventaire des Sites

ETAT FRANCAIS

ARRÊTÉ

SECTION
des ~~Beaux-Arts~~ ARCHITECTURE
Sites

Le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Education
Nationale.

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 ;

Vu la loi n° 421 du 28 Juillet 1943 ;

ARRÊTÉ :

Article 1er. Sont inscrits sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général le moulin du Rouc à Montredon (AUDE) et ses abords comprenant les parcelles cadastrales n° 319 559 564 à 568 570 à 573 section A appartenant à :

Commune.....	319 559
HOULIE Jean.....	566 567
MATHIEU Vve.....	573
SCORAILLE de.....	568
SCORAILLE de et SOZANO Joseph....	571
SOZANO Joseph.....	570

Article 2. Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Montredon et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution./.

Paris, le 13 Septembre 1943.

Par délégalation,
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux-Arts

Pour ampliation

Le Sous-Chef du Bureau des
Monuments Historiques et
des Sites,

L. HAUTECOEUR.

G. Carpentier

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

Montredon. —

— Ruines du moulin du Rouc et abords (parcelles n^{os} 319, 559, 564 à 568, 570 à 573, section A du cadastre) [S. Ins. : 13 septembre 1943].

AMP/OF

Ministère de l'Éducation

Nationale
Beaux-Arts

DIRECTION
des SERVICES D'ARCHITECTURE
Sites

F T A T F R A N C A I S
-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

CHANTIER INTELLECTUEL 1424.

M O T F I C A T I O N

Inventaire des Sites

A U D E

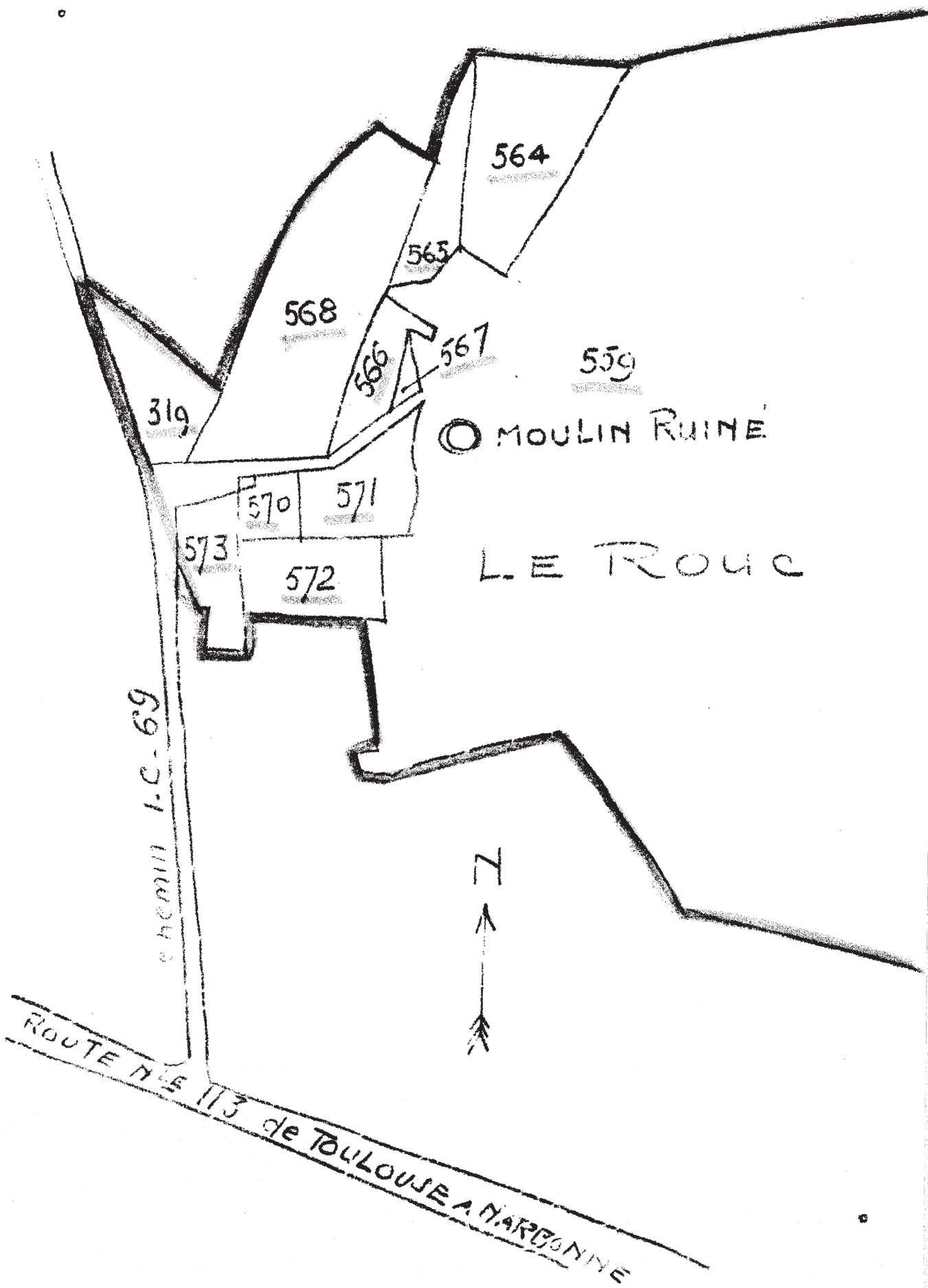
MONTREDON

Le Castellat et
les Berges du Veyret

Par arrêté en date du 13 Septembre 1943,
M. le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Éducation
Nationale a inscrit sur l'inventaire des sites
les ruines dites "Le Castellat" à MONTREDON (AUDE)
et les berges du Veyret formant abords, ensemble
comprenant les parcelles cadastrales n° 165.200.
201.265 à 296 section D.
Sont également englobés par la mesure le
Plan d'eau du Veyret et des ruisseaux de la Combe
des Chèvres et de la Combe d'El py, au droit des
parcelles susénumérées.

420. Au. 101

Monsieur DE GORSSÉ
Inspecteur Régional du Chantier Intellectuel 1424.



CHEMIN I.C.-69

ROUTE N° 113 de TOULOUSE A NARBONNE

MOULIN RUINE

LE ROUC

